A V I S P U B L I C

Édition du 23 septembre 2023

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 18 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 1253-2023 modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin d'abaisser la vitesse de certaines rues à 40 km/h et d'ajouter les zones scolaires des écoles des Monarques et des Perséides ».

2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

3. L'article 3 dudit règlement prend effet le 28 octobre 2023.

4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 22 septembre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier